

vous propose une journée de formation sur le thème :

L'énergie comme outil de développement territorial

La maîtrise de l'énergie dans le bâtiment

Approche théorique et visites sur site

Le mercredi 4 mai 2011

à **LIMEIL BREVANNES**

Rendez-vous à 9h00

Mairie de Limeil Brévannes,
 2, place Charles de Gaulle
 94450 Limeil-Brévannes

Accès : (45 min depuis Gare de Lyon)
 RER D - direction MELUN, arrêt Villeneuve-Saint-Georges **puis**
 Bus J2 - direction GARE DE VILLENEUVE ST GEORGES - arrêt HOTEL DE VILLE

Le droit à la formation des élu-e-s

La loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux prévoit notamment dans son titre II un droit des élu-e-s locaux à la formation. Les frais de formation de l'élue-constituent **une dépense obligatoire pour les collectivités.**

Cette loi insère au Code Général des collectivités territoriales, les articles 2123.12 et suivants qui en précisent les modalités et les aspects pécuniaires, afin que chaque élu-e, bénéficiaire ou non d'une indemnité de fonction, puisse exercer son droit à la formation sous réserve que celle-ci soit dispensée par un organisme agréé, ce qui est le cas de *Formation et citoyenneté*.

Nous demandons à chaque élu-e, pour éviter toute difficulté liée à l'engagement de dépenses, de faire viser, pour accord, le bulletin d'inscription joint.

Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront faire l'objet d'une demande de remboursement directe, par chaque élu-e, auprès de sa collectivité.

En cas de désistement, si *Formation et citoyenneté* n'est pas prévenue deux semaines avant le stage, celui-ci sera facturé à hauteur de 100%.

Formation et citoyenneté se réserve le droit d'annuler et/ou de reporter la formation à cause d'événements extérieurs ou si le nombre de participants est insuffisant.

Le coût de cette prestation sera facturé par *Formation et citoyenneté* sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités. Elu-e-s et agents territoriaux des communes et intercommunalités de :

- moins de 1000 habitants	300 €
- de 1000 à 3500	400 €
- de 3500 à 5000	500 €
- de 5000 à 10000	600 €
- de 10000 à 20000	650 €
- de 20000 à 50000	750 €
- de 50000 à 100000	800 €
- plus de 100000	900 €
Élus des arrondissements PLM, Conseillers Généraux et Régionaux	900 €

Tarif non élu : 60 €

Les tarifs comprennent les frais de formation et les déjeuners.

Bulletin d'inscription à la journée (valant convention simplifiée de formation)

L'énergie comme outil de développement territorial

La maîtrise de l'énergie dans le bâtiment
 organisé par *Formation et citoyenneté*,

le mercredi 4 mai 2011,

Date limite d'inscription : le 30 avril 2011.

L'agrément de *Formation et citoyenneté* pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val-de-Marne (94).

Bulletin à renvoyer par courrier postal
 ou par télécopie au 01 43 79 32 09.

Nom :
 Prénom :
 Adresse :

Conseil général :
 Conseil régional :

Collectivité territoriale :

Signature de l'élue inscrit-e à la journée :

Code Postal :
 Ville :
 E-mail:

Commune de :
 Nombre d'habitants
 (pour les élus communaux) :

Signature du responsable
 avec cachet :

Tél. :
 Mobile :

Fonction élue :

CACHET

L'énergie comme outil de développement territorial

La maîtrise de l'énergie dans le bâtiment

Approche théorique et visites sur site

Mercredi 4 mai 2011 (matinée)

COMPRENDRE LES ENJEUX ÉNERGÉTIQUES ET LES GRANDS DÉFIS DE DEMAIN

9h30 Accueil des participants

10h00 Etat des lieux : comprendre l'urgence pour enclencher les changements.

- Dérèglements climatiques, épuisement des ressources, ébriété énergétique... : des problèmes globaux aux conséquences locales.
- Les principaux défis pour un système énergétique durable – bâtiments, transports, énergies renouvelables
- Présentation du **scénario négaWatt** : un scénario réaliste pour un système énergétique durable.

12H00 Quelle place pour les collectivités, quels objectifs à atteindre ?

- Les responsabilités des communes face aux problématiques énergétiques.
- Une illustration chiffrée d'objectifs : **les 3x20% européens et leur application par la Convention des Maires.**
- Quels outils pour les assumer ?

13h15 Déjeuner

INTERVENANTS / ACCOMPAGNATEURS EXPERTS :

Joseph Rossignol, Maire de Limeil Brévannes

Yves Marignac - Institut négaWatt

Philippe Bovet - Journaliste spécialisé en environnement et auteur de l'ouvrage "Ecoquartiers en Europe", éd.Terre Vivante.

Alain BORNAREL, Bureau d'étude Tribu, AMO du projet de l'école Jean-Louis Marquèze (sous réserve)

Mercredi 4 mai 2011 (après-midi)

LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS LE BÂTIMENT, UN ÉLÉMENT MAJEUR POUR INITIER LA MUTATION

14h30 Quelles priorités pour les élus en matière de bâti ? Éléments de cadrage.

15h30 Visite commentée de la première école française « zéro énergie », l'école maternelle et primaire Jean-Louis Marquèze à Limeil Brévannes.

Etude de cas - Retour d'expérience et premières leçons à tirer d'un bâtiment précurseur (établissement scolaire en fonctionnement depuis novembre 2007).

17h00 Quelles articulations nécessaires pour une politique globale d'aménagement durable et cohérente ?

Etude de cas - Présentation du projet d'écoquartier "Les temps durables" à Limeil Brévannes.

18h00 Fin de la journée

Lexique :

Scénario négaWatt : il se décline en 3 temps : la sobriété énergétique (supprimer les gaspillages et les besoins superflus), l'efficacité énergétique (réduire les consommations d'énergie pour un besoin donné) et l'utilisation des énergies renouvelables (répondre à nos besoins énergétiques avec un faible impact sur notre environnement et par une gestion décentralisée).

Les 3x20% européens et leur application par la Convention des Maires : atteindre 20% d'économie d'énergie, diminuer de 20% les émissions de CO2 et couvrir 20% des besoins en énergie par des énergies renouvelables d'ici à 2020.

"zéro énergie" : Etablissement qui, en moyenne annuelle, produit autant d'énergie qu'il en consomme (tous usages confondus).

formation
citoyenneté

Formation et Citoyenneté
21 ter, rue Voltaire
75011 Paris